

édito:

Les retraités sur le net : www.cfdt-transport-environnement.fr/

RAGE DE DENTS, RAGE DEHORS

De quoi avoir une rage de dents.

En effet, l'annonce de la baisse du ticket modérateur, c'est à dire la part non remboursée par l'assurance maladie de 30 à 40% a du mal à passer.

Que ce soit pour les complémentaires santé qui se voient transférer une charge de 500 millions d'euros ou pour les usagers que nous sommes qui, in fine, sont ceux qui vont les payer par leurs cotisations qui vont nécessairement augmenter.

Pour les 4% de la population dont 11% des 20% des personnes les plus pauvres qui ne possèdent pas d'assurance complémentaire, ce sera la double peine.

Les frais de dentiste étaient déjà parmi les plus mal remboursés par la Sécurité sociale, et ça ne va pas s'arranger avec cette mesure qui devrait prendre effet au 1er octobre de cette année.

Aie, dans les dents, le ministre de la santé, une fois de plus fait du rentre...dedans!

Rage dehors. Entre Lyon et Turin, on est pas près de voir le bout du tunnel, même si l'ouverture est toujours annoncée pour 2032.

En effet, les écologistes radicaux avec la rage qui les caractérise, ont manifesté le week-end du 17 juin 2023 pour obtenir l'arrêt du chantier. Et pourtant, le rail n'est-il pas un moyen de transport neutre en carbone?

La ligne ferroviaire à grande vitesse Lyon-Turin, destinée aussi bien au fret qu'aux voyageurs, ne permettra-telle pas de vider les routes de la région de ses camions? Et réduire le nombre de personnes prenant l'avion pour Milan?

La ligne Lyon-Turin est programmée pour acheminer 40 millions de tonnes de marchandises par an et cinq millions de passagers.



Les opposants à ce projet accusent ses investigateurs de vouloir "détruire la montagne pour les intérêts économiques de quelques-uns, au détriment du vivant".

Quelques uns? Les élus locaux escomptent 6000 à 10 000 emplois supplémentaires pour leur région.

Entre l'économie et l'écologie, c'est un dialogue de sourds.

La discorde du Lyon-Turin révèle les profondes incohérences de certains écologistes.

En s'opposant au train comme ils le font, ils donnent du grain à moudre à ceux qui les accusent de ne pas s'intéresser aux solutions concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique.

L'idéologie est au bout du tunnel...Alors, rage ou sage, telle est la question!

Je vous souhaite un bel été à méditer.

Michel BOTREL



Sommaire	
1	Edito: Rage dedans, Rage dehors.
2	Suite édito: Les patients s'impatientent
2	Aériens: Brèves aériennes.
3	Suite Aériens: Brèves aériennes. Bref écho du Congrès UCR. AG URRTE Pays de la Loire.
4	Cheminots: Elections au CAD de la CPRP. Facilités de circulation.
5	Marins: Compte-rendu de la SNR Marins, et de la branche marins URRTE Bretagne.
6	Unions Fédérales: Il nous a quittés.

LES PATIENTS S'IMPATIENTENT

Tous les voyants sont au rouge pour les usagers: difficultés à trouver un médecin traitant (plus de 12% de la population n'en ont pas), et délais qui s'allongent pour obtenir un rendez-vous chez les spécialistes.

*Par ailleurs, depuis quelque temps, sur fond de mécontentement des médecins libéraux, insatisfaits de l'augmentation d'un euro et cinquante centimes de la consultation, des pratiques de facturations

- **Contournement des dépassements exceptionnels sans motif avéré;**

- **Facturations de frais de dossier ou de matériels** (qui rappelle fortement les facturations de forfaits administratifs illégaux facturés par certaines cliniques).

- **Facturation de la consultation généraliste par des médecins en secteur 1 à 30 euros (totalement illégale).**

Tout cela dans un contexte où déjà près de 70% des jeunes médecins spécialistes qui s'installent, le font en secteur 2 avec application du tarif libre, et où les appels à déconventionnement commencent à se concrétiser.

La déontologie médicale atteint donc ses limites et le message est clair: ceux qui pourront se faire soigner sont ceux qui en auront les moyens!

Par ailleurs, on constate que, s'agissant de la rémunération des médecins généralistes, pour une consultation qui est facturée 26,50 euros, le médecin est lui "rémunéré" 35,20 euros car s'ajoutent les différents forfaits (forfait médecin traitant, forfait structure et Rémunération sur Objectifs de Santé Publique, ainsi que les exonérations de coti-

sations sociales accordées). Cette valeur a augmenté de 15,8% en 10 ans, soit une évolution bien supérieure à celle des salaires.

Si l'étendard du libéralisme est brandi pour refuser toute contrainte que l'on voudrait imposer aux médecins libéraux, il a été totalement mis de côté au moment de réclamer de l'Assurance Maladie des aides pour compenser la perte financière liée à leur baisse d'activité pendant la crise Covid.

Aujourd'hui, la nouvelle stratégie de certains médecins est donc de faire payer aux usagers leurs insatisfactions, quitte à s'asseoir littéralement sur la déontologie et à ignorer que les premières victimes sont les patients qui ne trouvent plus de médecins...sauf à y mettre le prix.

Il nous faut condamner fermement toutes ces dérives et demander que des sanctions soient prises pour faire cesser ces pratiques.

Pour les médecins, c'est entrée, plat, fromage, dessert, café, pousse café.

A la fin, ce sont les patients qui paient l'addition, et pour eux, pas de dessert, mais dessert...médical!



Michel BOTREL

Aériens

Brèves Aériennes...

CONGRES DE VALENCE: La CFDT Retraités (UCR) a tenu son Congrès à Valence du 6 au 8 juin. A cette occasion il y eu un passage de témoin. Dominique Fabre, secrétaire générale a annoncé qu'elle ne se représenterait pas. La section salue l'action de Dominique pour ses longues années de syndicalisme en responsabilité tant sa fédération qu'à la tête de la CFDT.

FUMÉE BLANCHE: Le 21 juin prochain, la CFDT aura une nouvelle dirigeante: Marylise LEON. Ce n'est pas un véritable scoop, Marylise était déjà N°2 de la Confédération depuis le dernier congrès confédéral. Laurent Berger avait annoncé qu'il ne ferait pas un mandat complet.

Après 12 ans à la tête de la confédération, **Laurent BERGER** prend « une pseudo retraite sans attendre 64 ans ». Nous sommes persuadés qu'il va mettre « ses acquis de l'expérience » au service d'une autre cause à commencer par sa famille.

La section salue l'arrivée de **Marylise** qui a déjà une longue expérience en responsabilité tant en Bretagne qu'à la Confédération.

Elle sera la seconde secrétaire générale après Nicole NOTAT. Elle prend en charge avec une équipe solide la tête de la première organisation syndicale de France.

NOTE DE LECTURE: Fin avril, **Laurent BERGER**

Suite Aériens

A sorti un petit livre de témoignage.

Cet essai du mépris à la colère, essai sur la France au travail **édité par les Editions du Seuil** reprend largement la crise que nous venons de vivre et le mépris affiché par nos gouvernants et en premier lieu par le Président de la République face à des millions de travailleurs et travailleuses.

En conclusion, Laurent est fier de la cohésion du mouvement syndical et en premier lieu de la CFDT et de ses 660 000 adhérents et militants. « Dans ce mouvement social, hormis les violences que nous condamnons, nous avons vu à l'œuvre un merveilleux exercice démocratique du monde du travail.

C'est unique et historique. Le monde du travail s'est mis debout pour contester une réforme injuste. Désormais, nul ne pourra plus compter sans lui. » A lire et en débattre à la prochaine réunion de section. Il y aura des contrôles !



Paul LAPREVOTE

Bref écho du Congrès CFDT Retraités (UCR) Valence 6,7 et 8 juin 2023

Le rapport d'activité a été approuvé à 85,31%.

Le rapport financier a été adopté à 97,81%.

La résolution a été adoptée à 82,05%.

La résolution générale a été adoptée à 82,05%.

Le bureau nouvellement constitué a élu la commission exécutive suivante :

Secrétaire Général : Benoit Prince.

Secrétaire Générale Adjointe : Marinette Soler.

Trésorier : Thierry Mouchard.

Trésorière Adjointe : Maité Druelle.

Secrétaires Nationaux : Marlène Boisson, Nicole Chauveau, François Jaboeuf, Sylvie Ruffié.

Unions Fédérales

AG URTE Pays de Loire

Les retraités CFDT FGTE Pays de la Loire (Fédération Générale des Transports et de l'Équipement) ont tenu leur assemblée générale le 18 avril, à Nantes, après plusieurs années d'interruption puisque la précédente AG datait de 2017. Il s'agissait avant tout de retisser des liens distendus du fait des années Covid.

Après avoir rendu hommage aux trop nombreux adhérents décédés depuis 2017, **le secrétaire de l'URR FGTE, Frédéric TENOT, a présenté le rapport d'activité et Claude BOUCARD le rapport financier.**

Les retraités CFDT FGTE Pays de la Loire sont actuellement au nombre de 133, dont la grande majorité en Loire-Atlantique.

Les débats ont porté principalement sur le défi du développement et du renouvellement ainsi que sur le maintien ou pas de la structuration régionale des retraités CFDT FGTE.

Les échanges se sont conclus par un vote qui a décidé de maintenir l'Union Régionale des Retraités FGTE puisque c'est le seul moyen de conserver le lien avec les adhérents de toute la région.

Michel Botrel de l'UFR FGTE, Patrick PUREN du syndicat interdépartemental des Transports et Bernard GEAY de l'UTR CFDT 44 ont participé à cette assemblée générale.

Était également présent Christophe DALONNEAU du syndicat CFDT Cheminots, désormais syndicat national, présence qui a permis de renouer le contact entre retraités et salariés, ce qui est la condition première pour un bon suivi des adhérents CFDT partant en retraite.

Frédéric TENOT



Elections des représentants des retraités au Conseil D'administration de la CPRP

Le 17 octobre prochain auront lieu les élections des représentants de retraités au Conseil d'Administration de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF.

Cette élection a lieu tous les 5 ans et permet aux retraités d'élire les deux personnes (retraité) qui les représenteront et surtout qui défendront leurs droits lors des Conseils d'administration de la CPRP.

Une ineptie, les retraités n'ont le droit qu'à 2 représentants sur les 16 membres du Conseil d'Administration, malgré le nombre largement supérieur de pensionnés par rapport au nombre d'actifs !!!

Pour cette raison et pour cette élection, le choix de vos représentants est particulièrement important. Constaté que certaines personnes sont élues alors qu'elles ne sont que « des plantes vertes » inactives ou qui ne participent que de temps à autre au Conseil d'Administration, comme c'est le cas pour la FGRCF, ne sert à rien.

Les retraités méritent une bien meilleure représentation. Élire et faire élire nos représentants CFDT Cheminots Retraités est une priorité vitale pour l'avenir de nos acquis.

Pour preuve de notre implication syndicale depuis la dernière élection, le bureau **SNR Cheminots** a déposé plusieurs audiences auprès de la CPRP afin de faire avancer plusieurs dossiers.

Tel a été le cas pour :

L'arrêt des fermetures d'antenne, la mise en place de permanence dans les locaux de l'action sociale, la reconduction ainsi que la pérennisation des prestations non pérennes, la prise en compte des demandes des retraités n'ayant pas internet, etc...

La mise en place de la digitalisation exclue une partie des retraités vis-à-vis de leur droit à l'information.

La SNR Cheminots travaille à ce qu'aucun retraité, quel que soit son âge, son lieu de résidence, son pouvoir d'achat, ne soit mis sur le côté à cause d'une digitalisation voulue et imposée à marche forcée par les pouvoirs publics.

Pour la SNR Cheminots, un retraité est un citoyen à part entière qui a les mêmes droits que n'importe quel actif. À nous de le faire savoir et de le revendiquer haut et fort.

Pour cela, la SNR Cheminots présentera des candidats pour cette élection afin de représenter et défendre activement chaque retraité !!!

Pascal DESCAMPS

Facilités de Circulation dématérialisées; Quelques réponses à vos questions

Beaucoup d'entre nous, maîtrise mal, voire pas du tout l'informatique.

La mise en place de la dématérialisation des Facilités de Circulation plonge de nombreux retraités de la SNCF dans la galère de l'informatique.

Pour rappel, cette dématérialisation ne concerne que les ayants-droits car pour les retraités (ouvrant-droit) leur FC sont déjà dématérialisés (Pass Carmillon).

La date butoir est le 31 décembre 2023.

Voici quelques réponses aux questions que vous pouvez vous poser :

- Si vous êtes à l'aise avec le digital mais pas votre ayant-droit, alors vous pouvez réaliser toutes les actions à sa place à partir de votre propre compte.
- Vous pouvez imprimer ses facilités de circulation et lui remettre (soit par courrier, soit par mail)
- Si vous n'êtes pas à l'aise avec le digital mais

que votre ayant droit, lui, est à l'aise avec l'outil informatique, il peut vous aider à la première connexion.

- Si ni vous, ni votre ayant-droit n'êtes à l'aise avec l'informatique, **vous pouvez contacter l'assistance (0809 400 110)** afin qu'elle réalise pour lui l'impression de la carte de circulation du conjoint et/ou de cases digitales, et qu'elle lui transmette par courrier postal.

Si vous avez égaré le courrier sur la digitalisation des FC de votre famille

Il n'est pas possible de les recevoir à nouveau. Vous devez vous connecter:

À <https://services-aux-retraités.sncf.com> rubrique « ma famille/Réinitialisation du mot de passe

Malgré tous ces dispositifs mis en place, la SNR Cheminots Retraité continue d'interpeller les pouvoirs publics pour que tous les retraités de la SNCF, ne maîtrisant pas, ou n'ayant pas d'outil informatique, puissent continuer à recevoir leurs facilités de circulation sous le format papier pour leurs ayants-droits.

Pascal DESCAMPS

Compte-rendu de la SNR marins au conseil de l'UFR du 22 Mars 2023.

- **L'actualité qui nous mobilise** : c'est la réforme des retraites, même si celle-ci ne touche pas le régime des marins confirmé par nos ministres des transports et de tutelles de l'ENIM, quoiqu'elle puisse être remise en cause est recadré par un décret. Néanmoins, elle reste injuste pour les femmes marins notamment dans le calcul des carrières (ne sont pas pris en compte les périodes de natalité et congés parentaux mais mis dans le régime général...) mais aussi les poly-pensionnés etc. ; et le cumul pension/activité !
 - **Concernant le rapport de l'ENIM 2022** qui précise qu'il y a moins d'un actif pour trois pensionnés et ayants droit, l'UFM CFDT a estimé que l'on pourra faire entrer de nouveaux cotisants de la part de certains armements tels que par exemple: le Ponant, ainsi que le secteur de l'éolien en mer.
 - **CPI** : le principe de reconsidérer le Conseil d'Administration ENIM en réintégrant les représentants des marins via leurs organisations syndicales est acté et sa mise en œuvre pour la fin d'année ou **un marin retraité CFDT y siègera**...Mais aussi nous verrons la création d'une branche ATMP qui n'existait pas.
 - **Le pouvoir d'achat** : nous contestons l'augmentation de 0,8% au 1^{er} janvier 2023, elle ne répond pas au maintien du pouvoir d'achat des retraités et pensionnés. Cela malgré les 4% du rattrapage confrontés à l'indice des prix galopants dépassant 6% en année pleine 6,2% pour être précis ! Cela ne fait pas le compte, les 0,8% sont loin de couvrir le solde et faire face au Mars rouge 2023 .
 - Enfin nous avons quelques **inquiétudes** quant à la mise à niveau des salaires forfaitaires (SF) servant de base de calcul des retraites des marins après le mois de juillet 2022.
 - **Si les 4% ne sont pas repris dans les salaires forfaitaires au 1^{er} Avril les retraités perdront 4% de pouvoir d'achat....**
 - **Inquiétude également** pour certains pensionnés actuel qui cumulent pension invalidité et pension vieillesse, et ne bénéficient donc pas de la totalité de cette augmentation en raison des règles de plafonnement, ça pénalise les petites pensions et notamment les reversions. Nous aurons à clarifier la place des retraités dans l'UFR et l'UFM notamment, si le Nord est clair, nous aurons à mettre à jour les adhérents retraités en BRETAGNE, par contre où sont les adhérents normands et méditerranéens ?
- Pour conclure** nous publions notre journal « **LES RETRAITES GARDENT LE CAP** » diffusés auprès des adhérents retraités et appréciés de tous, y compris des actifs.

Joël JOUAULT et Alain FOURNIER

Compte-rendu au Conseil de l'UFR de la Branche Marins de L'URR-TE CFDT BRETAGNE

La Branche retraités Marins composée de 34 adhérents au 31/12/2022 dont la grande majorité sont issus de la pêche et sont répartis sur quatre départements.

Aux vues des bilans des cotisations, il est à noter une érosion des entrants, il est à noter que depuis le départ de la Brittany Ferries de la Bretagne vers la Normandie, cette situation a entraîné une perte importante d'adhérents.

Très peu de ces Marins sont investis dans les instances retraités de la CFDT.

Quelques retraités font fonctionner le Syndicat Maritime Bretagne-Océans (Secrétaire Général, Trésorier, Membres du Bureau et Conseil). Ceci est du fait qu'il n'y a plus de marins détachés dans la plupart des compagnies de navigations.

Une difficulté persiste sur le reversement des cotisations aux UTR. L'Union Fédérale Maritime prélève

toujours 17% sur les cotisations des Marins retraités et une fois la part de l'URR-TE retirée, il reste moins de quatre euros aux UTR.

Pour information la cotisation des marins est lissée car il est difficile de savoir dans quelle catégorie ils sont en retraite. On notera également que les marins ne sont pas classés comme retraités au sein du SCPVC mais comme actif.

URR-TE CFDT BRETAGNE

Nous sommes toujours en progression d'adhérents. Ceci est dû à la section Bibus (urbains) de l'UTR 29.

Notre Assemblée générale devrait avoir lieu en fin d'année. Nous avons mis lors de notre conseil un groupe de travail chargé de l'organiser, pour travailler également sur la syndicalisation et trouver une solution pour intéresser les adhérents à s'investir dans les structures.

Jean-Louis MONTGROLLE

Unions Fédérales— il nous a quittés

**Joseph DUPUIS est décédé à Talant (Côte-d'Or),
le 5 avril 2023. A 88 ans.**

Ses parents étaient agriculteurs à Dessia (aujourd'hui Montlainsia), village du Jura qui comptait 50 habitants. Joseph DUPUIS y naît, le 9 janvier 1935.

A 18 ans, il entre comme auxiliaire de bureau, au Service ordinaire des Ponts et Chaussées du Jura.

Joseph étudie ensuite, pendant 2 ans (1956-1957 et 1957-1958), à l'École des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat.

Il devient, fin 1959, ITPE subdivisionnaire à Nérondes (Cher).

Joseph DUPUIS figure, en 1962, dans la liste des responsables régionaux (Région Centre) de la Fédération des Syndicats CFTC des Travaux Publics.



Dans le courant de ces années 60, la CFTC devient CFDT et les Ponts et Chaussées fusionnent avec la Construction et le Logement pour donner l'Équipement.

Début 1969, Joseph est « mis à disposition » de la Fédération Nationale de l'Habitat, de l'Équipement et des Transports CFDT.

Il militera, comme permanent, au Syndicat Général des Ponts et Chaussées d'abord, puis au Syndicat National de l'Équipement et du Logement.

Plutôt qu'une énumération de ses qualités qui aurait certainement heurté l'extrême modestie de Joseph, nous souhaitons vous livrer deux ou trois actions menées par lui durant son mandat.

Une des revendications de la CFDT visait à obtenir une plus juste répartition des « Rémunérations accessoires » extrêmement hiérarchisées et excluant certaines catégories de personnel.

Joseph décide de prendre sur sa part et d'appliquer le système de répartition revendiqué à ses camarades de la permanence.

Un agent du Ministère de l'Équipement, originaire de la Réunion, cherchait à rejoindre son pays. Mais ses demandes étaient systématiquement rejetées.

L'intéressé avait osé critiquer l'action sociale du député Michel DEBRE. Rien n'y fait, cet agent en arrive à se mettre en grève de la faim, par deux fois, et menace de se tuer.

Joseph DUPUIS et de nombreux militants ont soutenu activement des mouvements tels que ceux des Non-titulaires, des Eclusières et Eclusiers, des Agents et Conducteurs des TPE ou des Ouvriers des Parcs et Ateliers, ou bien encore la grève à l'école des TPE en 1972.

Ils prennent part également à des actions comme celle des LIP à Besançon.

A la mi-1974, Joseph rejoint la DDE de la Côte-d'Or. Fin 1980, il est chargé de mission à la DRE de Franche-Comté (transports collectifs et économies d'énergie) puis, fin 1984, chargé de mission à la Délégation de Bourgogne de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie.

Dès son départ à la retraite, Joseph DUPUIS participe aux travaux de la Section Nationale des Retraités de l'Équipement ainsi qu'à ceux de l'Union Fédérale des Retraités FGTE-CFDT. Il animera la SNRE jusqu'en 2011.

Et poursuivra son action syndicale en siégeant à l'Union Régionale des Retraités Transports et Equipement de Bourgogne.

Joseph était aussi un copain, fidèle en amitié. Il savait partager des moments de détente avec les « équipiers du National » et leurs familles.

Avec Gilberte, son épouse, la maison de Talant était toujours ouverte aux copains de passage.

Merci Joseph, pour tous tes engagements et pour tous ces partages, au service de tous.

Nous ne t'oublierons pas.

A Gilberte et à ses enfants, Agnès, Christophe et Hervé, nous voulons dire, en votre nom à toutes et à tous, combien nous prenons part à leur peine.

Danièle CARRE, Michel SPECHT